

Enquête Permanente sur les Accidents de la vie Courante Réseau Epac

----- Accidents avec du petit électroménager en 2004-2005

Les résultats sur les accidents de la vie courante présentés dans ce document ont été établis à partir des données transmises par les centres hospitaliers ayant participé en 2004 et 2005 au réseau de l'Enquête Permanente sur les Accidents de la Vie Courante (Epac) : CHG d'Annecy, CHU de Besançon, CH de Béthune, CHU de Bordeaux (2004 uniquement), groupe hospitalier du Havre, CHU de Limoges (2005), l'hôpital de la Timone à Marseille (2005), l'hôpital Cochin à Paris, CH de Saint Paul (Réunion), CH de Vannes-Auray et Clinique des Franciscaines à Versailles (2004). L'enquête Epac repose sur l'enregistrement des recours aux urgences pour AcVC, avec des données concernant la personne accidentée (âge, sexe, résidence, profil social), sa prise en charge (date et heure d'arrivée aux urgences, traitement, hospitalisation éventuelle), les caractéristiques de l'accident (mécanisme, lieu, activité, type de lésion, partie du corps lésée), les produits (agents, éléments) impliqués dans l'accident. Une description de l'accident est enregistrée en texte libre. La collecte des données fait l'objet d'analyses de qualité chaque année dans tous les hôpitaux. En 2004 et 2005, 179 676 données ont été collectées. L'exhaustivité a été établie à 87 %.

Les **accidents impliquant du petit électroménager** ont été sélectionnés sur les variables Produit 1 ou Produit 2 = « petit électroménager » (codes E0100 à E0199) ou « mini aspirateur à main, rechargeable » (code E0205).

Parmi les 179 676 enregistrements Epac de 2004 et 2005, 268 impliquaient un petit électroménager (robot de cuisine, batteur, bouilloire électrique, grille-pain, fer électrique, etc.), soit 1,5 accident pour 1000.

Les principaux produits à l'origine de l'accident étaient des fers électriques (29 %), des robots de cuisine (15 %), des mixers (12 %) ou des hachoirs (7 %).

Répartition par âge et sexe des accidents

	Hommes		Femmes		Total	
	n	%	n	%	n	%
0-4 ans	68	56%	38	26%	106	40%
5-14 ans	14	11%	9	6%	23	9%
15-24 ans	7	6%	16	11%	23	9%
25-34 ans	12	10%	29	20%	41	15%
35 et plus	21	17%	54	37%	75	28%
total	122	100%	146	100%	268	100%

Globalement ces accidents ont concerné d'avantage les femmes que les hommes (54 % vs 46 %). Cependant le sex ratio dépend beaucoup de l'âge :

- chez les moins de 15 ans, on trouve 64 % de garçons (82/129) sex ratio 1,7, comme pour l'ensemble des accidents de la vie courante à ces âges.
- chez les 15 ans et plus, on trouve 39 % d'hommes (40/139) sex ratio 0,4. Ce résultat est probablement le reflet de la plus grande utilisation des appareils de petit électroménager par les femmes.

Répartition des accidents selon le mécanisme

	n	%
Chute	13	5%
Coup	49	18%
Ecrasement, coupure, perforation	108	40%
Brûlure	96	36%
Corps étranger	1	< 1%
Autre	1	< 1%
Total	268	100,0

Le mécanisme de l'accident a souvent été un écrasement, une coupure, ou une perforation (40 %) ou une brûlure (36 %).

Répartition des accidents selon la lésion

	n	%
Commotion	3	1%
Contusion	8	3%
Plaie	126	47%
Fracture	6	2%
Entorse	2	< 1%
Brûlure	116	43%
Autre	6	2%
Total	267	100,0

Les lésions consécutives aux accidents avec du petit électroménager étaient essentiellement des plaies (47 %) et des brûlures (43 %).

Répartition des accidents selon la partie lésée

	n	%
Tête	17	6%
Tronc	7	3%
Membres supérieurs	215	80%
Membres inférieurs	28	10%
Autre	1	< 1%
Total	268	100,0

La plupart des lésions ont concerné les membres supérieurs (80 %), 10 % les membres inférieurs, 6 % la tête et 3 % le tronc.

Répartition des accidents selon la prise en charge des patients

	n	%
Examiné, traité	95	37%
Suivi ultérieur	159	61%
Hospitalisé	5	2%
Total	259	100,0

Près des deux tiers des patients (61 %) ont été suivis après leur passage aux urgences, 37 % n'ont pas eu à revoir un médecin, 2 % ont été hospitalisés. Ce pourcentage d'hospitalisé est plus faible que pour l'ensemble des accidents de la vie courante toutes causes et tous âges confondus (11 %). Toutes les hospitalisations ont été de courte durée (0, 1 ou 2 jours). Ces éléments : nombre d'accidents faible, hospitalisations peu fréquentes et de courte durée, conduit à considérer ces accidents, selon Epac, comme peu fréquents et peu sévères.